

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27360

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Un objectif de soutien de la natalité afin d'assurer la pérennité du système de retraite par répartition, en favorisant une politique familiale ambitieuse ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir la politique familiale afin de favoriser la natalité. En effet, seule une forte natalité permettra de pérenniser notre système de retraite par répartition.

Pourtant, nous assistons depuis le quinquennat de François Hollande, dont Emmanuel Macron est le digne successeur sur ce sujet, à un détricotage de la politique familiale qui faisait la force de notre pays, seul pays d'Europe gardant un fort taux de natalité. Les conséquences sont connues : les Français font, depuis quelques années, de moins en moins d'enfants. Ces conséquences sont graves non seulement pour notre système de retraite par répartition, mais pour le pays.

C'est la raison pour laquelle l'objectif du système proposé doit être le soutien fort à la politique familiale.